

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 04 JUILLET 2022 A 19H00

La séance commence à 19h00

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Luc HURBAIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Patricia VILCHES PARDO, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoît RICHARD, Catherine MENARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Muriel ARNAUD, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Henri SERRE, Perrine FISCHER, Adeline VERMEERSCH, Bruno VILLATTE, Marc HENRIET, Philippe ALLELY.

Etaient excusés : Sandra FRADON qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Geoffroy RAIMOND, Dorian CHAUVET qui avait donné pouvoir à Catherine MENARD, Annie LABOIS.

Etait absente : Lucie DI BIASI.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 09 Mai 2022.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2- Présentation Cheffe de projet Petites Villes de Demain
- 3- Vente de 2 lots (11 - 13)
- 4- Achat terrain M. & Mme Boulbon Jean-Louis – Les Jarriges
- 5- Admission en non-valeur
- 6- Attribution d'une subvention municipale pour acquisition VAE
- 7- Schéma directeur cyclable
- 8- Numérotation de voirie
- 9- Commissions des Marchés et Appels d'offres
- 10- Commission Façade, Toiture, Vitrine
- 11- Convention d'occupation Atelier d'Art au 5A rue du Pont aux Laies
- 12- Convention d'occupation Boutique Place Laisnel de la Salle
- 13- Personnel Municipal
- 14- Validation du projet de création d'un sentier de Grande Randonnée, le GR 100 Les Chemins de la Guerre de Cent Ans
- 15- Questions diverses

I – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Fabienne Baudine a démissionné de son poste de conseillère municipale le 9 mai dernier.

Par une lettre reçue en Mairie le 3 Juin 2022, Stéphane Decruyenaere suivant sur la liste « Alternative La Châtre 2020 » a informé Monsieur le Maire qu’il ne pouvait siéger comme conseiller Municipal de La Châtre pour des raisons de santé.

Conformément à l’article L 270 du Code Electoral, Madame Annie Labois a été sollicitée pour devenir membre du Conseil Municipal.

Madame Annie Labois, en date du 27 juin 2022 a confirmé qu’elle acceptait cette fonction.

Toujours en application de l’article L 270 du Code Electoral, Mme Annie Labois est installée comme membre du Conseil Municipal, et siège dans les commissions où Fabienne Baudine était membre (Commission Urbanisme et Patrimoine, Commerces et Commission des Marchés et Appel d’offres).

Monsieur le Maire indique que Madame Labois est excusée à la réunion de ce soir car retenue par un décès familial hors du département.

DÉPARTEMENT

INDRE

ARRONDISSEMENT

LA CHATRE

Effectif légal du conseil municipal
27

COMMUNE : LA CHATRE

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	JUDALET Patrick.....	10/12/53	15/03/2020	800
Première adjointe	Mme	LEUILLET Marie-Laure	22/03/64	15/03/2020	800
Deuxième adjointe	M.	MASSOUBRE Dominique.....	11/07/50	15/03/2020	800
Troisième adjoint.....	Mme	VILCHES-PARDO Patricia.....	20/05/55	15/03/2020	800
Quatrième adjoint.....	M.	HURBAIN Luc.....	12/02/74	15/03/2020	800
Cinquième adjoint	Mme	VERNAUDON Sophie.....	06/04/70	15/03/2020	800
Sixième adjointe.....	M.	RICHARD Benoît	30/07/75	15/03/2020	800
Septième adjoint	Mme	MENARD Catherine.....	03/08/56	15/03/2020	800
Conseiller délégué	M.	GIRAUD Bernard	29/03/44	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	ELION Marie-Noëlle.....	16/12/48	15/03/2020	800
Conseiller	M.	BUFFETEAU François	26/02/49	15/03/2020	800
Conseiller	M.	DUSSAULT Jean-Yves.....	25/03/51	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	ARNAUD Muriel	07/09/66	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	FRADON Sandra	02/03/67	15/03/2020	800
Conseiller	M.	MAUDUIT Eric	20/12/67	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	CHOPIN Valérie.....	02/08/68	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	GESELL Nathalie.....	24/02/70	15/03/2020	800
Conseiller	M.	SERRE Henri.....	23/06/70	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	FISCHER Perrine	02/11/77	15/03/2020	800
Conseillère	Mme	VERMEERSCH Adeline.....	15/05/79	15/03/2020	800
Conseiller	M.	RAIMOND Geoffroy	16/09/87	15/03/2020	800
Conseiller	M.	CHAUVET Dorian	26/07/00	15/03/2020	800
Conseiller	M.	VILLATTE Bruno.....	15/08/60	15/03/2020	441
Conseiller	M	HENRIET Marc	17/03/62	21/12/2020	441
Conseiller	M.	ALLELY Philippe	01/09/64	15/03/2020	441
Conseillère	Mme	DI BIASI Lucie	03/11/82	15/03/2020	441
Conseillère	Mme	LABOIS Annie.....	03/08/50	04/07/2022	186

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A, La Châtre le

II – PRESENTATION CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire présente Mme Elodie Le Baher, Cheffe de projet Petites Villes de Demain, recrutée le 1^{er} avril 2022 sur ce poste et installée dans les bureaux de la Communauté de Communes La Châtre et Sainte-Sévère.

Elodie Le Baher retrace succinctement le projet Petites Villes de Demain.

D'un commun accord, elle interviendra le lundi 5 septembre devant le Conseil Municipal, qui se réunira d'une manière informelle, pour présenter le diagnostic de la Ville de La Châtre (1^{ère} étape du projet PVD).

III – VENTE DE 2 LOTS (11 – 13)

Vente de terrains viabilisés à construire au lotissement les Ajoncs (25 € le m²)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente des lots suivants :

- Lot n°11 : (502 m²) à M. Alexandru Constantin Tudose et Mme Gabriela Carmen, demeurant 5 bis rue des Oiseaux à La Châtre.

- Lot n°13 : (518 m²) à M. & Mme Dory TABET, demeurant 155 Avenue Roger Salengro à Chaville (92370).

Vous trouverez ci-joint un plan reprenant la situation de chaque lot. A ce jour, il reste le lot n°8 à céder.

1- Cession lot n°11 du lotissement communal Les Ajoncs

Monsieur le Maire informe que la vente des lots se poursuit au lotissement des communal Les Ajoncs. Il rappelle que le prix du m² a été fixé à 25 € TTC.

Le Conseil Municipal,

VU la promesse d'achat de Monsieur et Madame Carmen et Alexandru TUDOSE, en date du 22 Juin 2022, demeurant 5 bis rue des Oiseaux – 36400 LA CHATRE, concernant le lot n°11, d'une superficie de 502m²,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la cession du lot n°11 du lotissement Les Ajoncs, d'une superficie de 502 m², à Monsieur et Madame Carmen et Alexandru TUDOSE, pour un prix de 25 € le m².
- **DESIGNE** la SCP Courrèges / Clan de Pommayrac, notaires à La Châtre, pour l'établissement de l'acte de cession,
- **INDIQUE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint au Maire à signer l'acte à venir.

2- Cession lot n°13 du lotissement communal Les Ajoncs

Monsieur le Maire informe que la vente des lots se poursuit au lotissement des communal Les Ajoncs. Il rappelle que le prix du m² a été fixé à 25 € TTC.

Le Conseil Municipal,

VU la promesse d'achat de Monsieur Dory et Madame Assya TABET, en date du 21 Juin 2022, demeurant 155 Avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE, concernant le lot n°13, d'une superficie de 518m²,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

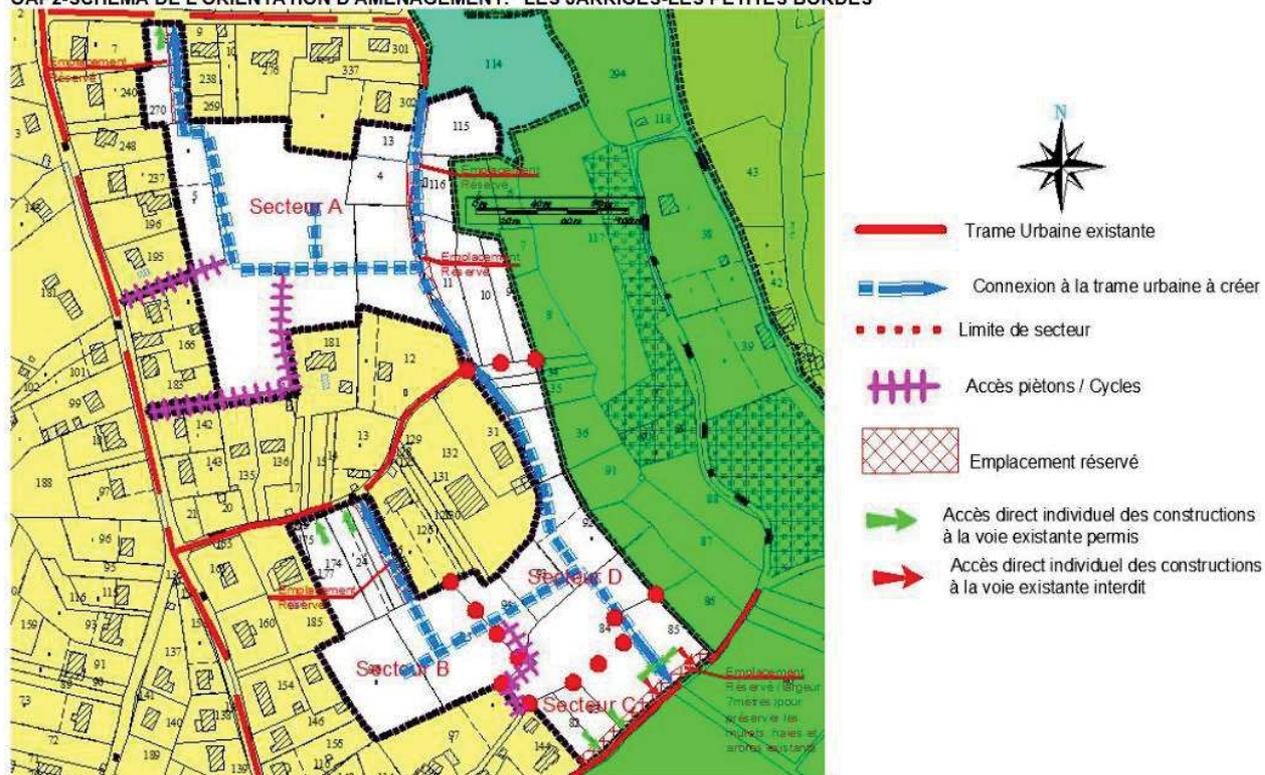
- **DONNE** son accord à la cession du lot n°13 du lotissement Les Ajoncs, d'une superficie de 518 m², à Monsieur Dory et Madame Assya TABET, pour un prix de 25 € le m².
- **DESIGNE** la SCP Courrèges / Clan de Pommayrac, notaires à La Châtre, pour l'établissement de l'acte de cession,
- **INDIQUE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint au Maire à signer l'acte à venir.

IV – ACHAT TERRAIN M. & Mme BOULBON JEAN-LOUIS – LES JARRIGES

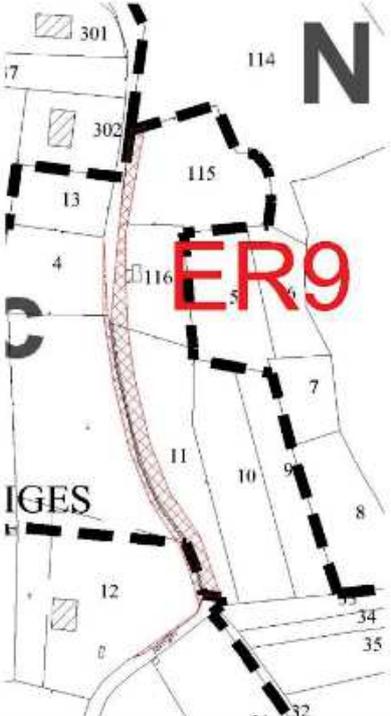
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'existence, dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), Chemin des Jarriges.

Cette OAP a pour objectif la densification des terrains enclavés au cœur des habitations existantes (dents creuses).

OAP2-SCHEMA DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT: "LES JARRIGES-LES PETITES BORDES"

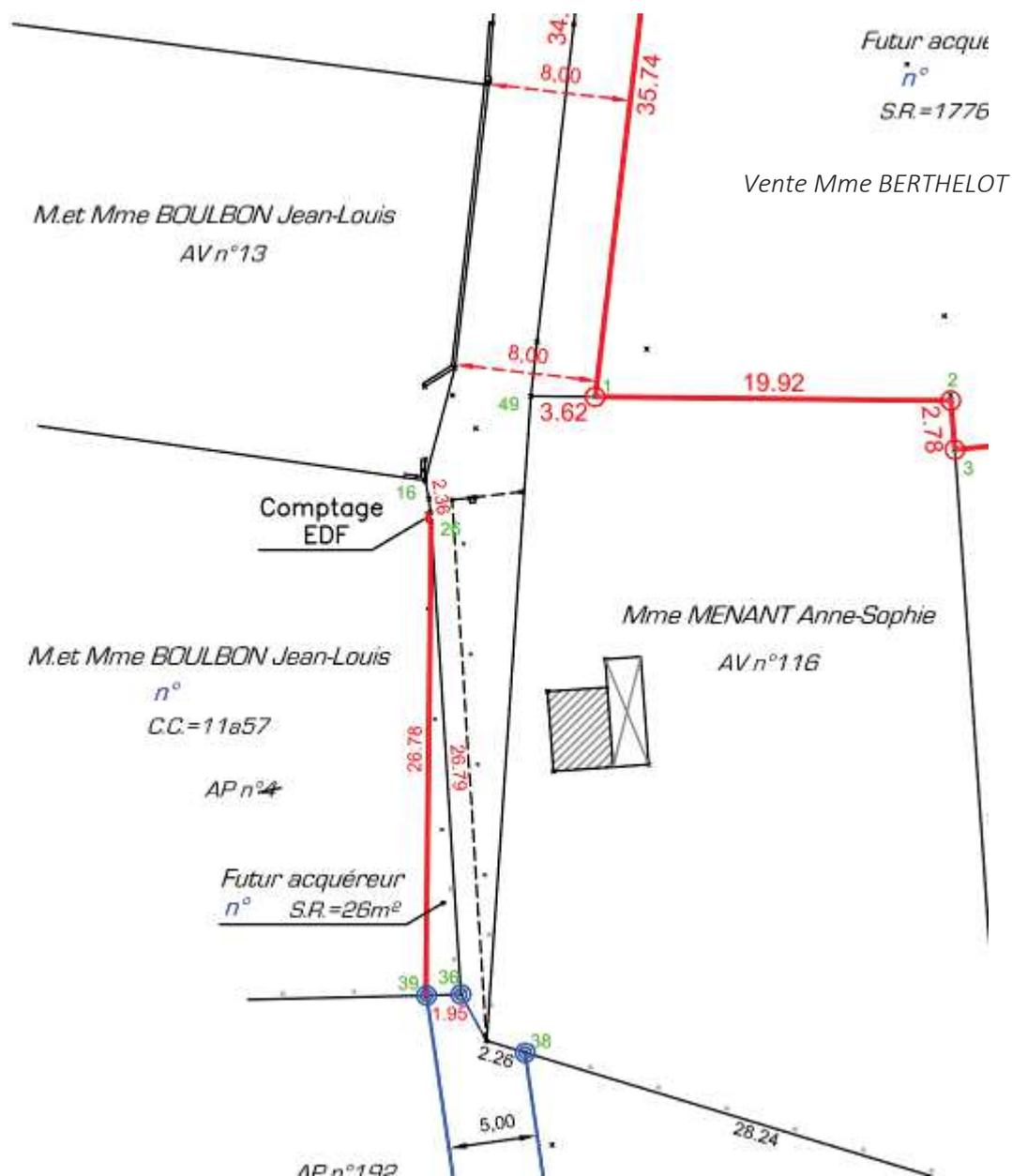


Afin de pouvoir desservir ces parcelles, des emplacements réservés ont été prévus au PLU, dont l'emplacement réservé n°9.

Numéro	Destination	Situation	Bénéficiaire
9	<p>Élargissement à 8 mètres de l'accès Nord à la zone AU1c des Jarriges –les Petites Petites Bordes</p> 	<p>Partie des parcelles section AV 115 - 116 Partie des parcelles Section AP 4-11-12-184</p>	<p>Commune de LA CHATRE</p>

M. Boulbon, demeurant La Châtre, s'apprête à vendre la parcelle AP4 et AV13 aux Jarriges dont il est propriétaire et qui est concernée par cet emplacement réservé.

Par courrier du 10 juin 2022, il propose à la Commune d'acquérir l'emplacement réservé au prix de 260€ (26m² x 10 €/m²).



La Commune peut refuser l'acquisition mais cela rendrait l'emplacement réservé caduque.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la bande de 26m², conformément à l'emplacement réservé prévu dans le PLU, au prix de 260€.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition.

Vu le courrier de M. et Mme Jean-Louis BOULBON en date du 10 Juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de la bande de 26m², conformément à l'emplacement réservé prévu dans le PLU, au prix de 260 € (10 € x 26m²), tel que présenté dans les plans annexés.

- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint au Maire à signer l'acte d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition.

- **CHARGE** l'étude notariale de la rédaction de l'acte.

- **INDIQUE** que les frais de géomètre et des notaires seront pris en charge par la Ville.

V – ADMISSION EN NON-VALEUR – SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire propose, sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme due sur le budget du service de l'eau soit :

- Article 6542 « créances éteintes »

Ces créances ont fait l'objet d'un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire... :

- EAU 19,72 € (1 débiteur)

Les pièces justificatives peuvent être consultées à la Direction des Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme susvisée ci-dessus.

**VI – ATTRIBUTION DE CINQ SUBVENTIONS MUNICIPALES (150 €)
POUR ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Benoît Richard présente les demandes pour attribution de subvention municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- M. Thierry VAN CAUWENBERGHE
- Mme Corrine AUCLERT
- Mme Jeanne POULAIN
- Mme Cécile GAUTHIER
- M. Alain GAUTHIER

Il précise que 11 dossiers ont été subventionnés à ce jour.

Bruno Villatte confirme l'intérêt de ce dispositif et espère que plus de vélos à assistance électrique seront achetés chez les commerçants de La Châtre.

Monsieur le Maire lui confirme que l'installation de la boutique de M. Chevalier, dans la maison de Bois doit contribuer à développer des achats de vélos à assistance électrique sur La Châtre, tout en rappelant que d'autres magasins en proposent.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative, Sports, Loisirs et Sécurité dans ses séances du 21 et 28 Juin 2022

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à l'octroi d'une subvention de 150 € pour les cinq personnes susvisées ci-dessus, soit un montant total de 750 €.

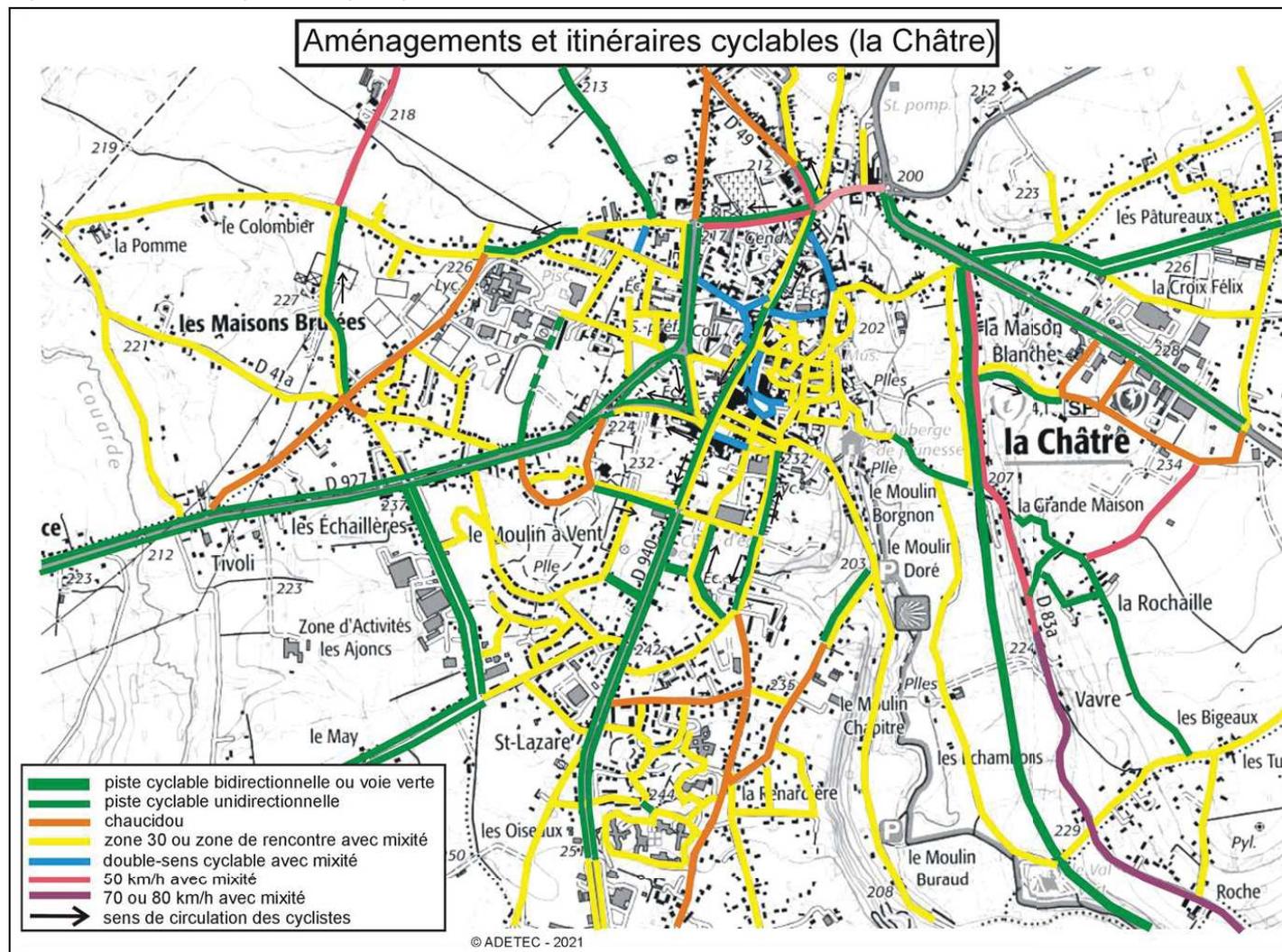
- **INDIQUE** que cette somme sera prise à l'article 65748, ligne 47 « aide pour achat de 25 vélos à assistance électrique ».

VII – SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA VILLE DE LA CHATRE

Marie-Laure LEUILLET présente le projet de schéma directeur cyclable de la Ville de La Châtre ci-après,

Schéma directeur cyclable

Synthèse des options proposées suite à l'étude du cabinet Adetec



Les grands axes de travail :

Centre-ville : Création d'une zone 30 et réalisation de stationnements cyclables

Création de grands axes cyclables en étoile entre le centre-ville et les quartiers périphériques et communes limitrophes

Quartiers résidentiels : Création de zone 30

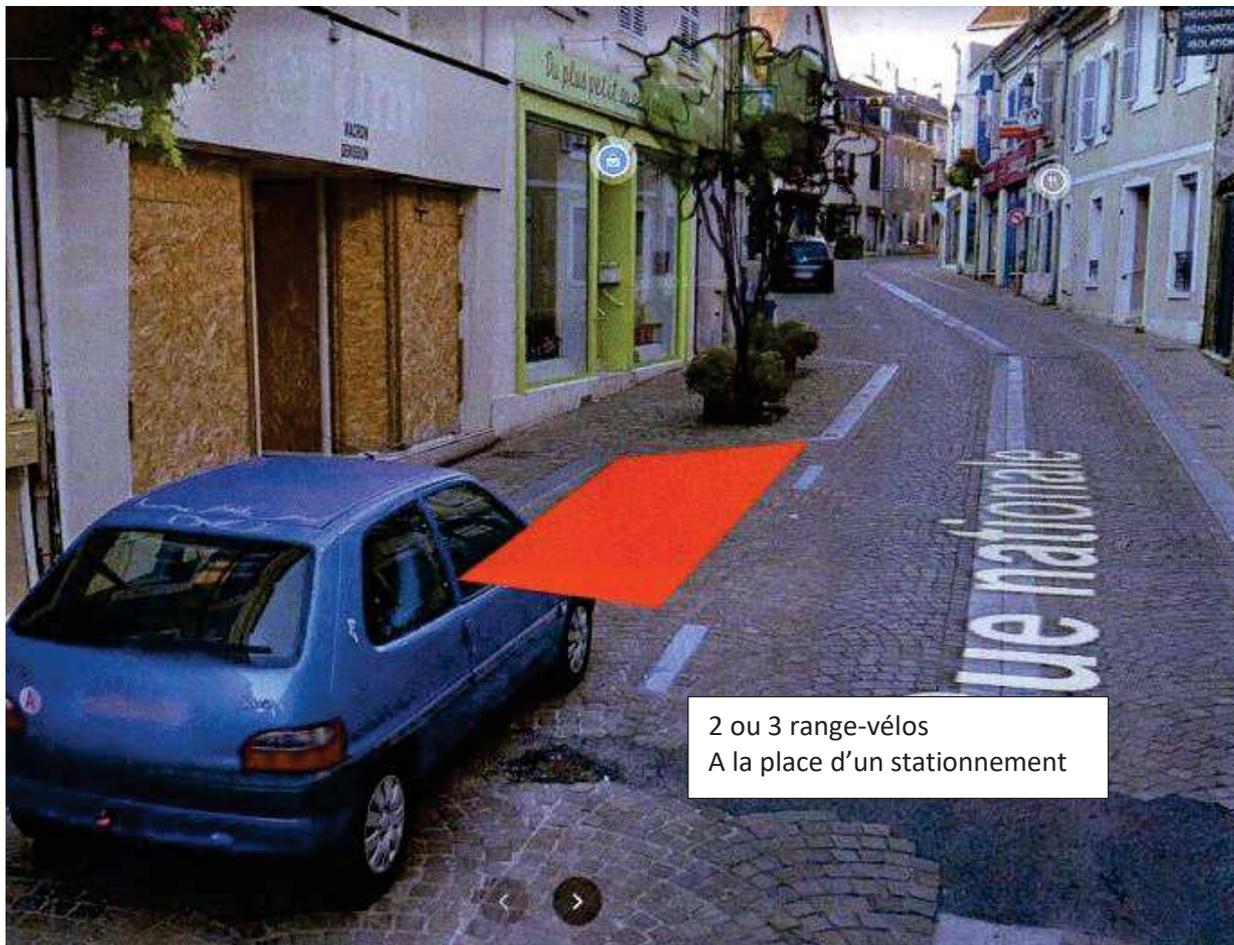
Les premiers aménagements en 2022 :

Quatre emplacements de stationnements pour vélos :

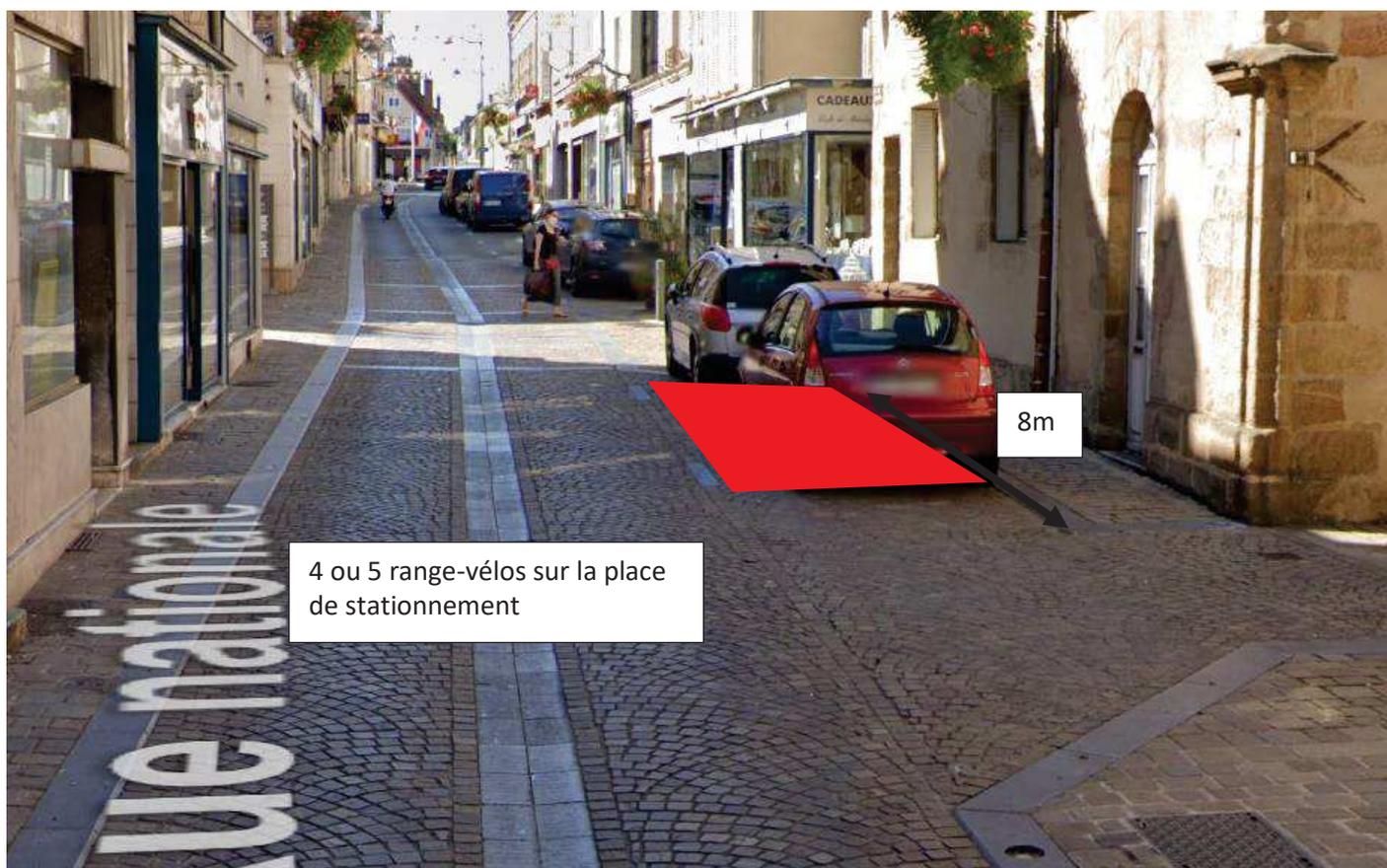
Rue d'Olmor :



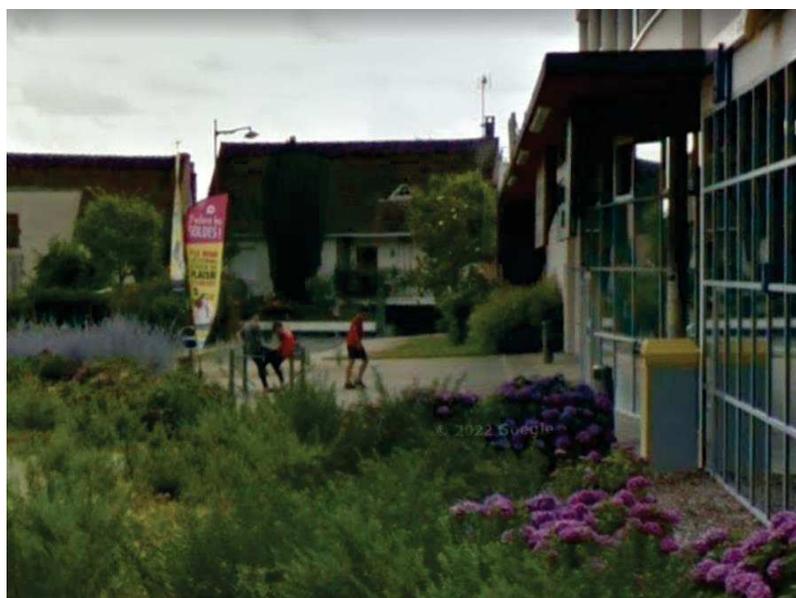
Rue Nationale devant le magasin « Du plus petit au plus grand » :



Rue Nationale, devant l'Office du tourisme, 4 ou 5 arceaux :



Ajout d'arceaux devant la Poste :



Possibilité d'ajouter des panonceaux type « La Châtre à vélo » pour vanter la politique cyclable.

Des stationnements complémentaires dans le cadre de l'Indre et de Compostelle à vélo : place Jean Toury, rue Nationale devant l'Office du tourisme et place du Marché, partie haute



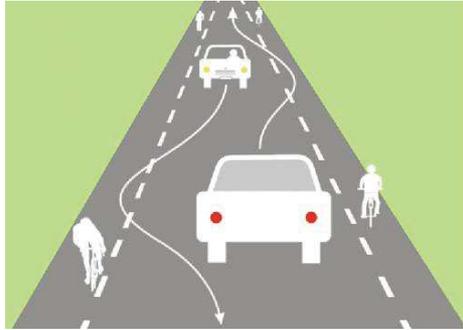
L'adaptation de la voirie aux vélos :

- **De nouveaux marquages sur l'ensemble de la rue Ernest Périgois :**

Rue Périgois Nord : 250m de contre-sens cyclable (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 3 200€TTC, signalisation verticale : 480€TTC)

Rue Périgois Sud : 50m de bande cyclable dans le parking Périgois (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 900 €TTC, signalisation verticale : 1060€TTC)

- **Création d'une voie partagée Rue des oiseaux :** Création de 1km360 de voie centrale banalisée avec bandes cyclables de chaque côté de la voie, avec pose de panneaux explicatifs (modèle ci-dessous).

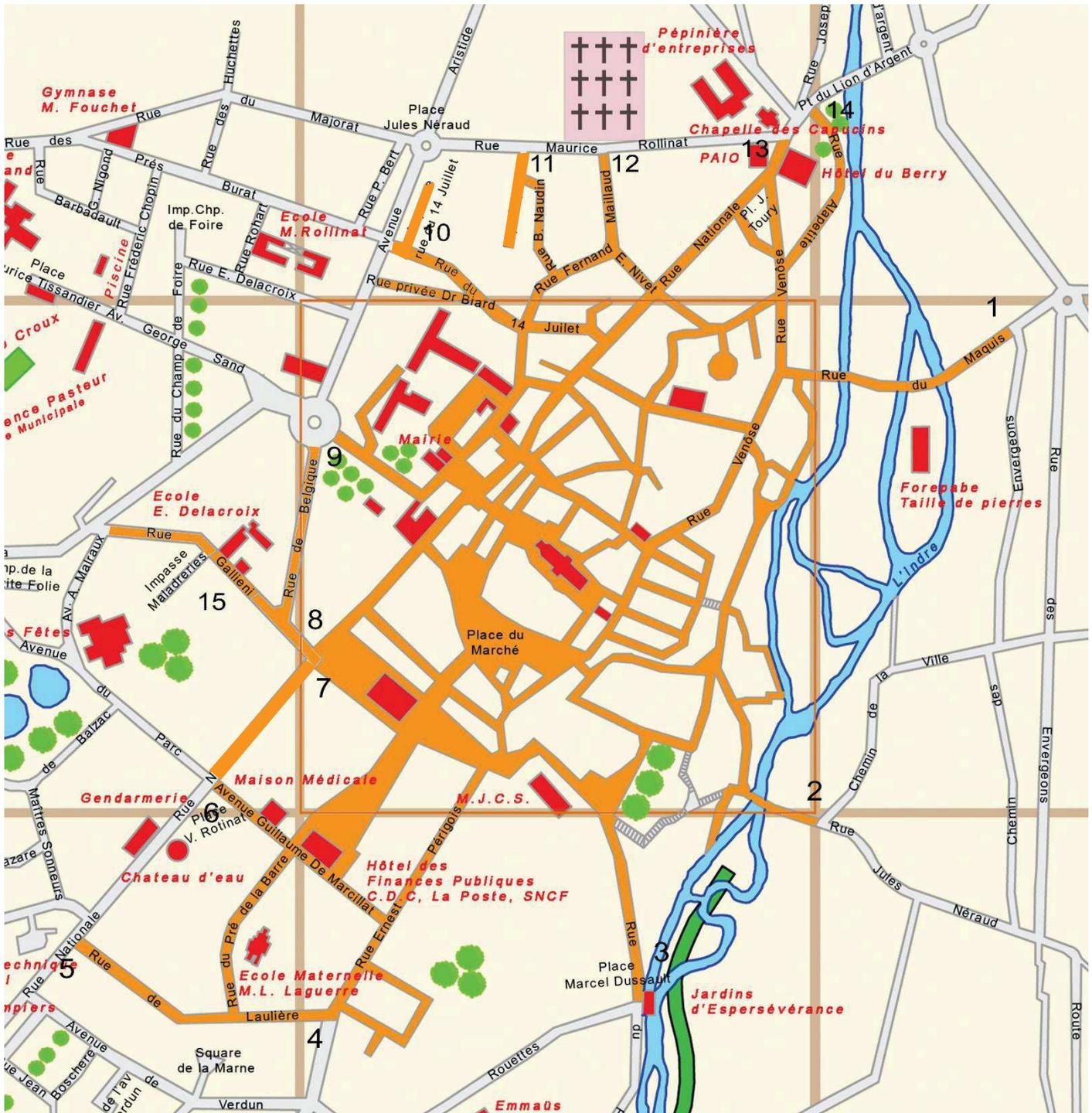


Cout estimatif de la signalisation horizontale : 7 500€TTC.

Signalisation verticale : 632€TTC avec le panneau vert.

Les aménagements à compter de 2023 :

La zone 30 en centre-ville :



Cout estimatif de la fourniture de la signalisation verticale (pose prévue en interne) : 12 000€TTC

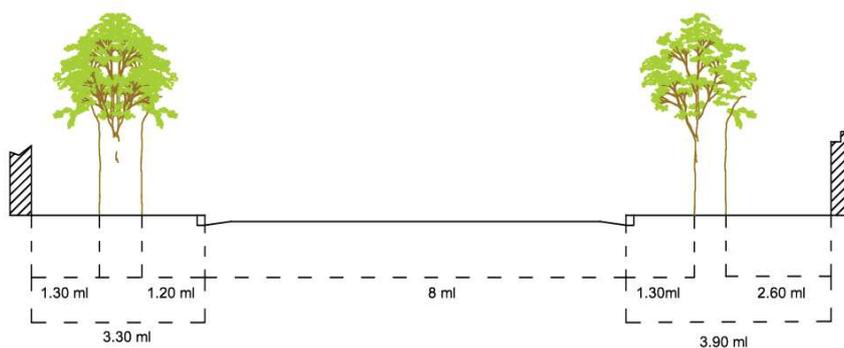
Liaison Huchettes/Prés burats/ 14 juillet : Création de 630m de voie centrale banalisée avec bandes cyclables de chaque côté de la voie, avec pose de panneaux explicatifs, entre le chemin de la Justice et l'Avenue Aristide Briand, si accord de Montgivray (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 1 850€TTC, signalisation verticale à chiffrer).

Sinon, création de 350m de voie centrale banalisée avec bandes cyclables de chaque côté de la voie, avec pose de panneaux explicatifs, entre la rue du Majorat et l'Avenue Aristide Briand (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 1 100€TTC, signalisation verticale à chiffrer).

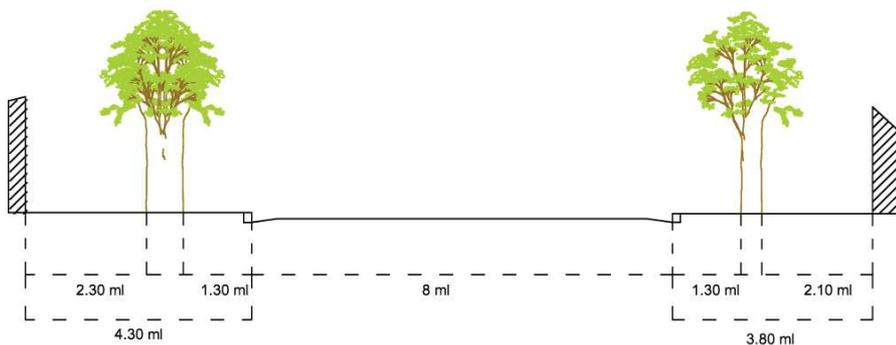
Création d'un contresens cyclable rue des Huchettes sur 100m (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 550€TTC, signalisation verticale à chiffrer).

L'inversion de la rue Paul Bert est à étudier.

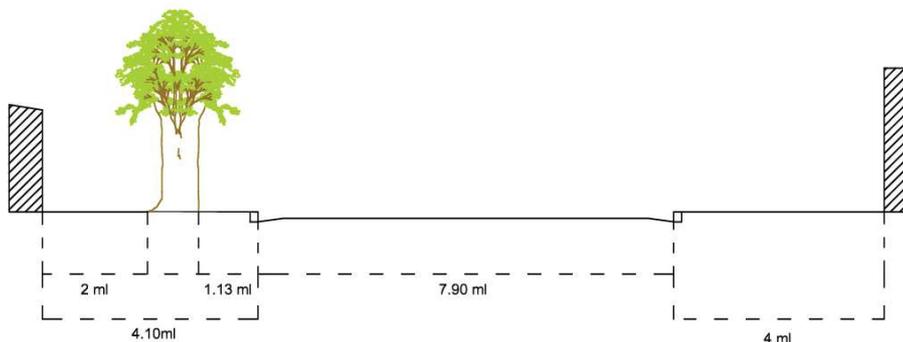
Rue Nationale Sud : Création de 700m de bandes cyclables sur la chaussée, de chaque côté de la voie, entre la rue du Champ galant et l'Avenue Guillaume de Marcillat (Cout estimatif de la signalisation horizontale : 2 100€TTC, signalisation verticale à chiffrer) ou sur les trottoirs mais avec stationnement sur la chaussée.



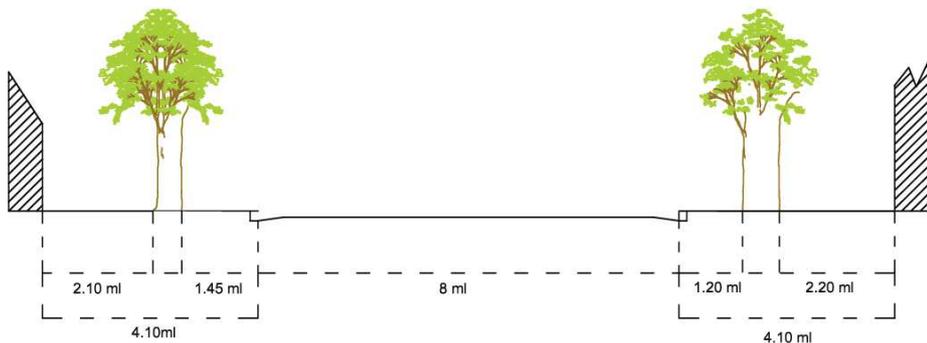
PATRY



GENDARMERIE



Av Maitres Sonneurs



POMPIERS



ARISTIDE BRIAND

Plan d'action pluriannuel :

En parallèle, une réflexion globale sur la mobilité s'engage, avec les commissions d'Urbanisme et de Cadre de Vie, sur l'ensemble de l'agglomération, pour un plan d'actions pluriannuel :

- 1/ le partage de l'espace entre les voitures, les piétons, les vélos ;
- 2/ ajustage de certains sens de circulation.

Bruno Villatte souhaite que le compte rendu de l'étude réalisée par le cabinet lui soit transmis.

Il confirme tout l'intérêt que le vélo devienne prioritaire en Centre-Ville à terme grâce à des aménagements adaptés.

Monsieur le Maire souligne que c'est bien l'objectif de la Municipalité qui par déclinaison de ce schéma cyclable montre qu'elle s'engage résolument pour que le vélo s'intègre dans le centre-ville.

Vu l'avis favorable de la Commission Qualité de Vie, dans sa séance du 11 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour développer dans les années à venir le schéma directeur cyclable de la Commune selon le document ci –annexé.

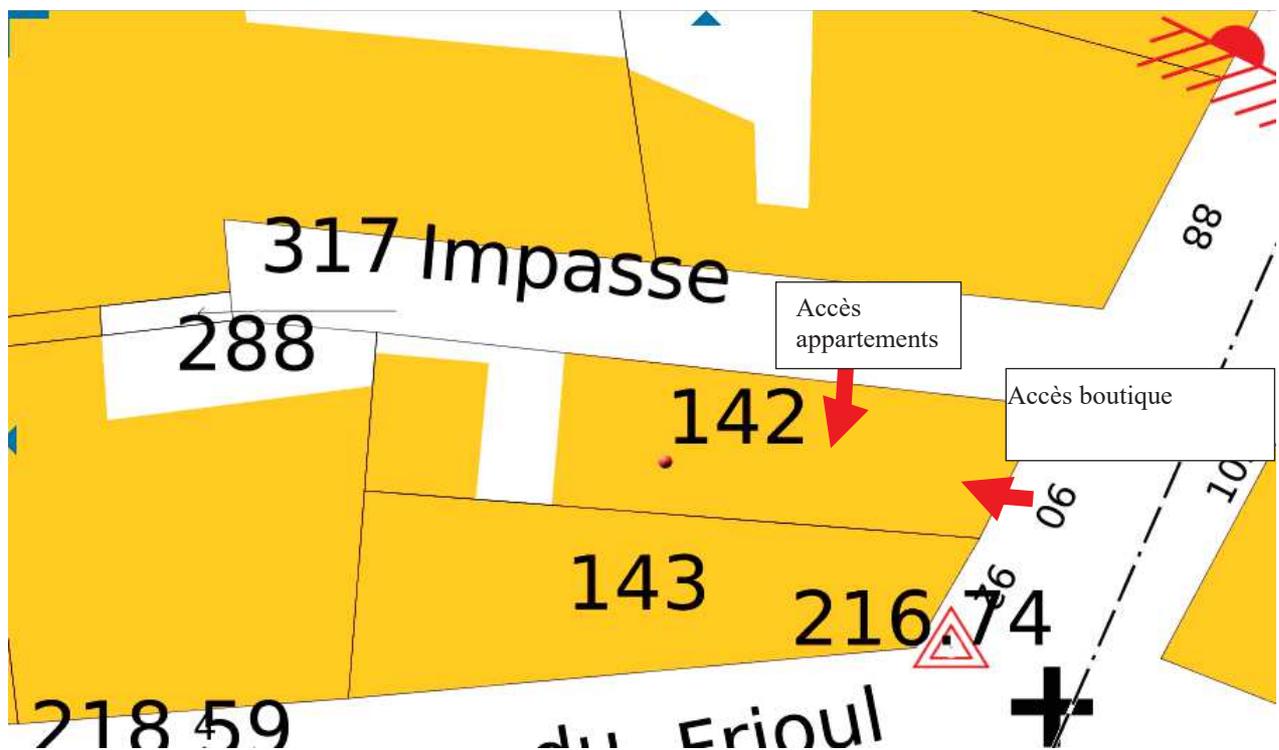
VIII – ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE RUE NATIONALE

Dans le cadre de la mise en location des appartements au-dessus de la boutique, il est demandé l'attribution d'un numéro de voirie supplémentaire à la parcelle AC 142 :

Il est proposé d'attribuer le n° 90 bis rue Nationale pour les appartements.

Ce nouveau numéro sera modifié dans la base adresse nationale (La Poste), auprès des services fiscaux (cadastre) et auprès de l'IGN qui répercuteront aux services de secours, GPS...

90 et 90bis rue Nationale



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la numérotation de voirie du 90 bis rue Nationale.

IX – COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES

Vous trouverez ci-après les comptes rendus des Commissions des Marchés et Appels d'offres en dates du 07 et 27 Juin 2022.

Analyse du critère valeur technique (mémoire technique) :

Méthodologie proposée par le candidat :

La méthodologie proposée est apte à répondre à la commande.

Délais proposés :

Remise du PRO nov 2022 conforme à la commande.
ESQ 3 sem, APS 3 sem, APD 3 sem, PRO 4 sem, ACT 2 semaines.

Moyens :

L'équipe proposée sera composée pour le cabinet LABO 52 de 4 personnes dédiées au projet (2 assistants dont un architecte + 1 conducteur de chantier + 1 assistante administrative).

+ 1 économiste (MAYTRIS) + 1 BET Thermique, élec, fluides, chauff (LARBRE) + 1 BET structure (MT TECH) + 1 BET VRD (GEOTOP) + 1 BET acoustique (ACOUSTIDIA) + 1 BET hydraulique (COMIREM)

Les CV des intervenants sont fournis. L'équipe proposée réunie les compétences demandées au programme et est apte à répondre à la commande.

Organisation et méthodes mises en œuvre pour garantir les délais :

La méthodologie décrite pour assurer les études et les délais est satisfaisante. Le cumul des délais de 13 semaines mentionné aux différentes phases d'études jusqu'en phase PRO est apte à répondre à la commande.

Réalisation et communication entre tous les intervenants :

Il est proposé un architecte mandataire qui assurera la synthèse entre tous les intervenants de l'équipe de maîtrise d'œuvre à chaque phase des études. Cette proposition est apte à répondre à la commande.

Attribution d'un point supplémentaire si offre apporte une plus value par rapport aux exigences du programme.

La proposition n'apporte pas de plus value.

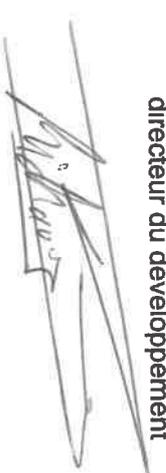
CONCLUSION

Il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à LAB'052 pour un montant de 126 441,00 € HT

le 08 juin 2022

Richard PEZ

directeur du développement



1- Commission des marchés et appels d'offres – Actes de sous-traitance pour le marché du gymnase Edouard Garnier

La Commission des Marchés et appels d'offres s'est tenue le 7 Juin 2022.

Luc HURBAIN détaille les dossiers :

- **Actes de sous-traitance pour le marché du gymnase Garnier :**

- **Lot 14 - Plomberie Chauffage Géothermie - TUNZINI :**

Le titulaire du lot Plomberie Chauffage Géothermie pour les travaux du Gymnase Garnier, Tunzini, souhaite sous-traiter la tâche de « Travaux de ventilation » à l'entreprise PSI pour un montant de 13200,00 €HT.

La Commission a approuvé la demande de sous-traitance.

- **Lot 04 – Charpente bois – Ossature bois – Etanchéité » - Bardage**

Le titulaire du lot Charpente bois, Ossature bois, Etanchéité, Bardage, pour les travaux du Gymnase Garnier, SMAC, souhaite sous-traiter la tâche de « Pose isolant et membrane PVC à l'entreprise Val Etanche pour un montant de 10750,00 €HT.

La Commission a approuvé la demande de sous-traitance.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 07 Juin 2022,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les demandes de sous-traitance susvisées ci-dessus.

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de sous-traitance à venir.

2- Commission des marchés et appels d'offres – Avenant en plus-value concernant le désamiantage des gradins du gymnase Edouard Garnier

La Commission des Marchés et appels d'offres s'est tenue le 7 Juin 2022.

Luc HURBAIN détaille le dossier :

La société DG-Désamiantage présente un avenant pour une plus-value concernant l'adaptation du confinement autour des gradins pour un montant de 1320,00 €HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 07 Juin 2022,

après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à venir.

3- Commission des marchés et appels d'offres – Consultation conjointe OPAC/VILLE pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'entrée de ville au Lion d'Argent

Luc HURBAIN détaille le dossier :

Dans le cadre du groupement d'achat avec l'OPAC, approuvé au Conseil Municipal du 31 janvier 2022 et de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'entrée de ville au Lion d'Argent, une consultation a été lancée par l'OPAC le 25 avril 2022.

A l'issue de la consultation, le 23 mai 2022, une réponse a été reçue de la part du Cabinet d'Architecture Labo 52 à Châteauroux. Elle a été jugée conforme par l'OPAC selon le rapport d'analyse ci-joint.

Selon le Groupement d'Achat, il est nécessaire de recueillir l'approbation de la Commission des Marchés et Appels d'Offre de la Ville de La Châtre et de celle de l'Opac.

L'offre du Cabinet d'Architecture Labo 52 pour un montant de 126 441€HT (soit environ 20 000€HT pour La Châtre) a été approuvée par l'ensemble des membres de la commission à l'unanimité.

Il est proposé au maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres.

après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer le marché à venir.

X – SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR RENOVATION DE TOITURES

La commission Façade, toiture, vitrine s'est réunie le mercredi 29 juin 2022 à 18h30.



2022 - Commission Toitures Façades Vitrines

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Mercredi 29 juin 2022

	Adresse	Adresse travaux	Entreprise	Travaux	Subventions	Détails	DOSSIER COMPLET	Subventions
	habitation			€HT	€	subventions		accordées
2022-T02	M. Mme LEGG	3 rue du Château vieux	Marcus Godden	7 525,42 €	533,60 €	40*13,34	X	Oui
2022-T03	SARL Auroy-Villatte	36 rue Nationale	SARL Gaillat	20 825,63 €	1 267,30 €	95*13,34	X	Oui
2022-T04	Mme Chocat	63 rue Ernest Périgois	Lory	4 319,80 €	560,28 €	42*13,34	X	Oui
3 dossiers : 3 Toitures				32 670,85	2 361,18			

Membres à voix délibératives :

Nom, prénom	Qualité	Présent	Absent
Luc HURBAIN	Président	X	
Henri SERRE	Membre Titulaire	X	
Perrine FISCHER	Membre Titulaire		X
Philippe ALLELY	Membre Titulaire		X

Le quorum, apprécié à l'ouverture de la séance de la commission, est atteint :
[X] Oui [] Non

La commission peut valablement délibérer.

Les subventions sont validées à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de toiture s'est réunie le 29 Juin 2022.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur trois dossiers, pour un montant total de subvention de 2 361,18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les dossiers retenus par la Commission de travail,

➤ 2022-T02 M. & Mme LEGG – 3 rue du Château vieux	533,60 €
➤ 2022-T03 SARL AUROY-VILLATTE – 36 rue Nationale	1 267,30 €
➤ 2022-T04 Mme CHOCAT – 63 rue Ernest Périgois	560,28€

- **AUTORISE** le versement de ces subventions sur ces opérations.

<p style="text-align: center;">XI – LOCATION ATELIER D'ART AU 5A RUE DU PONT AUX LAIES</p>

Monsieur le Maire indique que cet atelier situé 5 A rue du Pont aux Laies (anciennement occupé par Mmes EGO & TEMPLIER) sera occupé à partir du 1^{er} juillet 2022 par la SARL Big Berry (M & Mme Adrien CAMP).

Loyer mensuel : $42.60 \text{ m}^2 \times 4 \text{ €} = 170.40 \text{ €}$

Les locataires prennent en charge les frais d'eau, gaz, téléphone, internet et l'assurance du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la location à la SARL Big Berry de l'atelier situé 5A rue du Pont aux Laies, à compter du 1^{er} juillet 2022, avec un loyer mensuel de 170,40€ par mois.
- **INDIQUE** que l'intéressé assumera toutes les charges (EDF, Eau...) et devra assurer le local.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

<p style="text-align: center;">XII – PROLONGATION LOCATION BOUTIQUE EPHEMERE MAISON DE BOIS - PLACE LAISNEL DE LA SALLE</p>
--

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal dans sa séance du 20 décembre 2021 avait accepté de louer ce local à Monsieur Frédéric CHEVALIER du 1^{er} Janvier au 31 mars 2020 (+ 3 mois).

Il propose au Conseil Municipal de prolonger à titre précaire la location de cet emplacement commercial, appartenant à la Commune, à M. Frédéric CHEVALIER, 10 Chemin des Petites Bordes à La Châtre, pour l'ouverture d'une boutique éphémère de cycles (vente de vélos électriques...) du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2022 avec un loyer de 250 € mensuel.

M. Frédéric Chevalier assume les charges (EDF, eau), il procédera à l'assurance du bien.

Il précise que la superficie du local est de 70m² pour 2 pièces avec une cour couverte de 24m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour prolonger à titre précaire le local communal à Monsieur Frédéric Chevalier, du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2022, avec un loyer mensuel de 250 €.

- **INDIQUE** que l'intéressé assumera toutes les charges (EDF, Eau...) et devra assurer le local.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

XIII – PERSONNEL MUNICIPAL

1- Recrutement d'intervenants pour l'école de musique municipale de l'harmonie – Année 2022/2023

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, il est proposé, suite aux inscriptions pour l'Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale pour l'année 2022/2023, de recruter des intervenants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le recrutement :

① un assistant d'enseignement artistique à la direction de l'Ecole de Musique à temps partiel pour la période du 15/08/2022 au 14/08/2023, avec la rémunération suivante :

- 5,50 heures hebdomadaires
- rémunération : indice Brut 540, Indice Majoré : 459

② des assistants d'enseignement artistique à l'Ecole de Musique du 12/09/2022 au 30/06/2023 dans les disciplines suivantes, incluant le temps de trajet :

- Clarinette	3.75h / semaine
- Saxophone	5.75h / semaine
- Flûte traversière	6.00h / semaine
- Batterie	8.50h / semaine
- Trompette	4.75h / semaine
- Flûte à bec	3.25h / semaine
- Formation musicale (solfège)	8.75 h / semaine

↳ avec une rémunération calculée à l'Indice Brut 382, Indice Majoré 352.

NB : Un temps complet correspond à 20h/semaine pour les assistants d'enseignement artistique.

- **Autorise** le Maire à signer les contrats à venir avec les intervenants susvisés.

- **Informe** qu'en fonction des inscriptions, le nombre d'heures peut être susceptible de varier légèrement.

- **PRECISE** que l'on pourra faire recours à des agents contractuels.

2- Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler un Contrat Aidé (ou à défaut recrutement) Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » à l'école Maurice Rollinat

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un contrat à compter du 1^{er} septembre 2022 pour assurer la surveillance des enfants sur les périodes périscolaires à raison de 25h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le renouvellement du Contrat Aidé (ou à défaut recrutement) à l'école Maurice Rollinat :

- un agent en CAE/PEC 25h/semaine à compter du 01/09/2022 pour une durée de 6 mois à 1 an.

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à venir.

XIV – VALIDATION DU PROJET DE CREATION D'UN SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE, LE GR100 LES CHEMINS DE LA GUERRE DE CENT ANS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des lois de décentralisation du 22 juillet 1983 et de la loi sur le sport du 6 juillet 2000, révisée en décembre 2004, avec l'aide du Conseil Départemental de l'Indre, la commune de La Châtre a décidé d'intégrer l'opération de mise en place du nouvel itinéraire de Grande Randonnée GR 100 « les Chemins de la Guerre de Cent ans » engagée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée), et de procéder à l'inscription de nouveaux chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), si nécessaire. Considérant le tracé retenu pour cette opération, la commune n'est pas concernée par une modification du PDIPR.

Le P.D.I.P.R. a déjà fait l'objet de délibération du Conseil Municipal en dates du 31/12/1998, 26/12/2003, 30/09/2005, 07/10/2015 et du 28/05/2018, approuvant le P.D.I.P.R. sur la commune de La Châtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le tracé figurant sur la carte annexée,
- **S'ENGAGE** à assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- **AUTORISE** la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes opérations nécessaires à la mise à jour éventuelle du P.D.I.P.R. et à la mise en place du dispositif de signalétique sur la Commune de La Châtre.

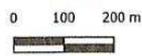
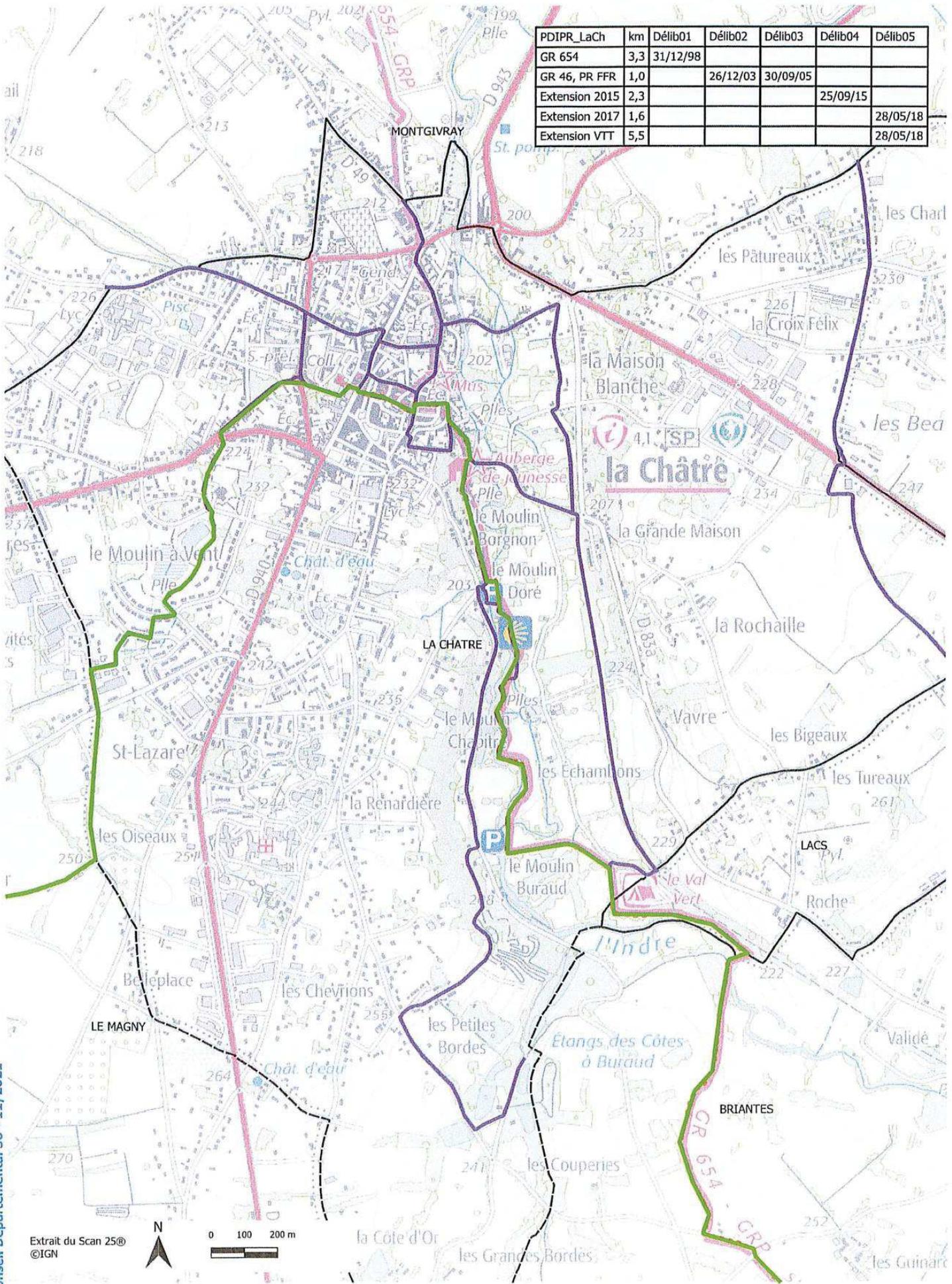
La Châtre

GR 100

Longueur parcours sur la
commune : 4,1 km

Extension de : 0 km

PDIPR_LaCh	km	Délib01	Délib02	Délib03	Délib04	Délib05
GR 654	3,3	31/12/98				
GR 46, PR FFR	1,0		26/12/03	30/09/05		
Extension 2015	2,3				25/09/15	
Extension 2017	1,6					28/05/18
Extension VTT	5,5					28/05/18



XV – QUESTIONS DIVERSES

1- Réalisation des prêts de la Ville (400 000 €) pour l'année 2022

Suite à la consultation auprès de 4 organismes bancaires lancée en mai pour la réalisation des Prêts 2022 de la Ville, c'est la Caisse d'Epargne Loire -Centre qui a été retenue aux conditions suivantes :

-durée = 20 ans

-taux fixe = 1,73%

-amortissement du capital progressif

-échéances trimestrielles = 5 925,48 €

-commission d'engagement = 400,00 €

2- Ramassage hebdomadaire vers le centre-ville du P'tit Bus (chaque jeudi après-midi)

L'enquête pour connaître les éventuels besoins a généré seulement deux retours (sur 450 flyers).

Lors de la Commission Cadre de vie du 11 mai 2022, les élus se sont interrogés sur l'arrêt de ce service compte tenu du manque d'intérêt et du peu d'usagers qui fréquentent le service proposé (1 ou 2).

Marc Henriet estime que c'est une bonne initiative mais le besoin n'est pas couvert par le ramassage proposé du P'tit Bus.

Bruno Villatte pense qu'un système à la carte serait plus adapté.

Monsieur le Maire propose compte tenu du peu de fréquentation, et du manque d'intérêt dans ce format, de suspendre le P'tit bus à partir du 31 juillet 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

3- Vente d'herbes de prés communaux situés sur les bords de l'Indre pour l'année 2022

Monsieur le Maire propose que les six parcelles concernées (AO n°3, AO n°8, AO n°9, AO n°24, AO n°25, et AO n°26), d'une superficie totale de 80 840 m², soient louées à Monsieur Michel Perrochon et aux « Ecuries de Belleplace » contre la somme de 400 €, pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la vente d'herbe des prés de la Ville à M. Michel Perrochon et aux « Ecuries de Belleplace » pour l'année 2022, pour la somme de 400 €.

4- Hippodrome le Petit Valençay « Grand Prix de la Ville de la Châtre » en 2022

Monsieur le Maire indique qu'une course « Grand Prix de La Ville de La Châtre » aura lieu à l'Hippodrome le Petit Valençay à Châteauroux le dimanche 21 Août 2022.

La contrepartie de ce « Grand Prix de la Ville de la Châtre » consistera à un partenariat de la Ville à hauteur de 600 € avec l'achat d'un encart publicitaire sur le programme distribué pendant les courses.

Il rappelle que ce partenariat est identique aux années 2020 et 2021.

Il précise que la Ville offrira une coupe en plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 23 voix pour 1 vote contre (B. Villatte),

- Accepte ce partenariat.

5- Prolongation d'un agent contractuel pour le service eau pour la saisie de données dans le nouveau logiciel de facturation d'eau

Monsieur le Maire indique que l'intégration des données dans le nouveau logiciel est réalisée, mais il faut maintenant vérifier les 3 000 fiches d'abonnés.

Il précise que l'objectif est d'éditer les factures d'acomptes du 1^{er} semestre 2022 avant le 14 juillet.

Mr le Maire propose :

- DUREE DE RENOUELEMENT: du 11 au 15 juillet 2022
- BASE DE REMUNERATION : IB 382 / IM : 352
- GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF
- Accroissement temporaire d'activité : article 3-1^o de la loi du 26/01/84 modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour prolonger l'agent au service de l'eau en application de l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 – Accroissement temporaire d'activité.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à venir.

6- Informations :

Recrutement Personnel

La Ville a recruté :

- Océane Renvoisé au 7 Juin (Espaces verts)
- Florent Charbonnier au 15 Juin (Services Techniques)

14 rue Nationale (bâtiment Mission Locale) -Mise en vente aux enchères publiques sur le site AGORA

Dans le cadre de la convention qui lie la Ville avec cette société, la commercialisation de ce bien a été relancée.

La visite du site est programmée par les potentiels acquéreurs (obligation) les 19 juillet et 23 août, avec des enchères en septembre.

Le prix de départ (net vendeur) a été fixé à 34 000 €.

Abaissement des bordures partie haute rue Nationale face aux passages piétons près du cabinet de Kinésithérapeute et à proximité de la route du Magny (demande riverain Mme LAMY)

Cette demande a reçu un avis favorable. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ATRS courant juillet.

Dossier d'intention de démolir 30 logements déposé par la société Scalis

Mr le Maire a signé le document autorisant la Société Scalis à déposer un dossier auprès de services de l'Etat pour démolir 30 logements situés au 9-10-11 rue Ernest Périgois (face au dépôt Segec).

Arrêté préfectoral Mérule

M. Le Préfet nous a adressé l'arrêté préfectoral du 25 mai 2022 relatif à la délimitation des zones de présence d'un risque de mérule dans le département de l'Indre. Pour la Commune de la Châtre (rue Ernest Périgois).

Cet arrêté est affiché en Mairie depuis le 07.06.2022.

Inspection de l'éducation Nationale – Circonscription de La Châtre

M. Cyrille PHILIPPE nous informe qu'il a été nommé Inspecteur de l'Education Nationale en charge de l'ASH (Adaptation Scolaire Handicap) et Chef de service de l'Ecole Inclusive pour le département de l'Indre à la rentrée prochaine.

En outre les départs suivants sont connus :

M. Fabien CERVERA, Proviseur du Lycée Polyvalent George Sand (Gien)
M. CHAZAL, Proviseur-adjoint du Lycée Polyvalent George Sand (Rions)
Mme Myriam BIBARD, Principale du Collège George Sand (Les Charmilles à Châteauroux)
Mme Anne-Lise DRAPEAU, Directrice de l'école Maurice Rollinat (St-Denis-de-Jouhet)

Métiers d'Art

La Chambre de métiers, et de l'artisanat a inauguré le lundi 13 juin un Espace métiers d'Art, afin de mettre en valeur le savoir-faire local.

Nathalie Gesell, était présente dans cet espace, et exposait plusieurs vitraux qu'elle restaure au sein de l'atelier Clair de lumière.

France Services

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de France Services, le jeudi 7 Juillet 2022 à 11h00, 13 rue d'Olmor.

Programme du 14 juillet 2022 :

Le programme est joint à cet envoi

Dates des prochains Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2022

- ▶ Lundi 26 Septembre à 19h00
- ▶ Lundi 24 Octobre à 19h00
- ▶ Lundi 21 Novembre à 19h00
 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- ▶ Lundi 19 Décembre à 19h00
 - Vote des Budgets Primitifs 2023 (Ville/Eau/Lotissement les Ajoncs)

7- Remerciements

Attribution de la subvention 2022 :

- ▶ France Victimes 36 ADAVIM
- ▶ Fredy Brasserie (subvention toiture)

Mme Fabienne Pinczon du Sel, directrice du Pôle Accompagnement social, remercie la Ville pour la mise à disposition gracieusement du matériel pour la journée champêtre du 3 juillet 2022 au foyer de l'ADPEP 36.

- M. Alexandre GIRAUD remercie le Conseil Municipal pour la prise en charge de l'inscription du stage « Musique au fil de l'Indre ».

- Mme Claudine LANGLOIS et les riverains du quartier rue Venose remercient la Municipalité pour son aide matérielle, technique et d'avoir offert le vin d'honneur et leur participation à l'occasion de la Fête des Voisins.

- M. Dominique Fauconnier nous remercie pour la mise en service de la station hydrométrique sur la rivière Inde sur la commune de Sainte-Sévère en cas de crue.

M. Alain LOFFICIAL et l'ensemble de la communauté des camping-cars remercient la Municipalité pour la mise à disposition de la Halle des Rouettes, lors de leur rassemblement du 4 Juin.

L'Association Saint-Germain remercie la Ville pour le prêt des tables et chaises pour leur déjeuner organisé le 12 juin.

Les membres du Club philatélique de La Châtre remercie la Ville pour le prêt de la salle n°1 rue d'olmor et des grilles d'exposition lors de leur première participation à la braderie des commerçants du samedi 4 juin.

Autoretroport 18 et 19 juin derniers

Le 20^{ème} Autoretroport de la Vallée Noire remercie le Conseil Municipal pour le prêt de matériels et la mise à disposition des agents.

Remerciements Obsèques

Famille GOMIS

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Francine.

Famille BORDET

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Christian.

Famille CHAUVET

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Jean Claude.

Famille LANSARD - AMADOR

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Françoise.

Annette GRANDJEAN et ses enfants

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Jacques.

Famille LENGLET

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Michel (Maire de Montierchaume).

Christine LUCHLABIT

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Denise.

Intervention de M. Henriet

Il revient sur le compte rendu de la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale ou il a proposé que les personnes aidées par le CCAS réalisent une contrepartie (heures associations ...).

Sophie Vernaudon rappelle qu'il y a un gros travail d'écoute et d'accompagnement réalisé auprès des bénéficiaires des aides qui sont souvent dans des situations particulières et sensibles.

Elle précise que le compte rendu est rédigé, il est en cours de validation.

Monsieur le Maire précise qu'en l'état de la législation, il n'est pas possible de demander une contrepartie aux bénéficiaires.

Intervention du Maire – Publication Conseil Municipal

Il indique qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, le compte rendu du Conseil est remplacé par la liste des délibérations qui est publiée sur le site.

Le procès-verbal après son adoption (séance suivante) sera toujours publié sur le site.

Demande de subvention ANAH et Banque des Territoires dans le cadre du financement de l'étude Pré-opérationnelle de l'OPAH.RU La Châtre / Sainte-Sévère sur Indre

Monsieur le Maire expose que la Ville peut bénéficier d'une subvention ANAH à hauteur de 50% et de 25 % de la Banque des Territoires plafonnée à 15 000 € dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH.RU.

Il rappelle qu'une convention constitutive du groupement de commandes de l'OPAH et Renouvellement Urbain a été votée en Conseil Municipal du 27 septembre 2021.
La Ville portant le projet d'étude.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

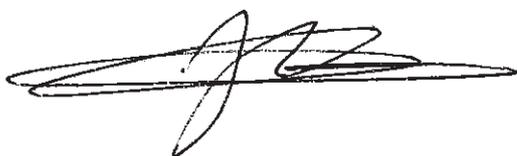
Dépenses	73 075.00 € HT
- ANAH 50 %	36 537.50 €
- Banque des Territoires	15 000.00 €
- Autofinancement 25 %	21 537.50 €
	<hr/>
	73 075.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le plan de financement pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH.RU dans le cadre des Petites Villes de Demain.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANAH à hauteur de 50% du HT soit la somme de 36 537.50 € et de la Banque des Territoires soit la somme de 15 000.00 €.

Approuvé en séance du 26 Septembre 2022

Luc HURBAIN
Secrétaire de séance



Patrick JUDALET
Maire

